



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 20/03/2023

### ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTÉGRALES À PÉRENCHIES

Modalités de candidature

Suite à des démissions successives, le conseil municipal de Pérenchies a perdu le tiers de ses membres. Le système du suivant de liste ne pouvant plus être appliqué, conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, il y a lieu d'organiser des élections municipales partielles dites « intégrales ».

La date de l'élection est fixée au dimanche 16 avril 2023, et en cas de second tour, au dimanche 23 avril 2023.

29 sièges sont à pourvoir au conseil municipal ainsi qu'un siège de conseiller communautaire à la métropole européenne de Lille.

L'arrêté préfectoral du 20 février 2023 portant convocation des électeurs a fixé les dates de dépôt des déclarations de candidature pour cette élection municipale intégrale.

#### Modalités de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidatures, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées à la préfecture du Nord, sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille, bureau de la citoyenneté, service des élections :

- Pour le premier tour de scrutin du lundi 27 au jeudi 30 mars 2023 selon les horaires fixés ci-après :
  - du lundi 27 mars au mercredi 29 mars de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 ;
  - le jeudi 30 mars de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.
- En cas de second tour :
  - le lundi 17 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 ;
  - le mardi 18 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.

Le dépôt des candidatures peut être effectué **sur rendez-vous** auprès du service des élections par courriel à l'adresse [pref-elections@nord.gouv.fr](mailto:pref-elections@nord.gouv.fr)

Par ailleurs, les dossiers de candidature doivent comporter pour chaque candidat la copie

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

d'un justificatif d'identité ainsi qu'une mention manuscrite par laquelle celui-ci s'engage à se porter candidat aux élections concernées. La déclaration du responsable de la liste et la déclaration de candidature de chaque membre de la liste sont à effectuer obligatoirement sur des imprimés CERFA.

Ces formulaires sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34320>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34318>

### **Attribution des emplacements d'affichage**

Les emplacements d'affichage seront attribués en fonction du tirage au sort effectué le jeudi 30 mars 2023 à 18h30 à la Préfecture du Nord (rue Jean Sans Peur à Lille – 1er étage – Salle Francis-Louis Closon) au terme du dépôt des candidatures.

Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes restant en présence.

L'ensemble des informations relatives à ce scrutin est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Nord : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), rubrique « Démarche » - « Elections » - « Elections politiques » - « Elections municipales partielles ».

### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)